



Rapport n°4

RÈGLEMENT DU MARCHÉ DE NOËL 2021

SERVIZIU ANIMAZIONE

2021/11/22

A l'heure actuelle, aucun règlement ne précisait les modalités du Marché de Noël.

La commission en charge du marché a donc rédigé un règlement permettant de déterminer notamment les conditions d'occupation du domaine public pour l'ensemble des sites du Marché de Noël ainsi que les différentes modalités pratiques et de sécurité.

Il s'adresse à tous les participants professionnels commerçants, artisans, régulièrement immatriculés et pouvant en justifier.

Dans le règlement sont précisés :

- 1 : La localisation
- 2 : Dates et horaires
- 3 : Modalités d'inscriptions
- 4 : Critères de sélections
- 5 : Droit d'inscriptions et tarifs
- 6 : Paiement
- 7 : Annulation
- 8 : Attribution des emplacements et installations dans la structure



- 9 : Obligations des exposants
- 10 : Publicité
- 11 : Hygiène, qualité et transport de denrées
- 12 : Circulation
- 13 : Obligations et droits de l'organisateur
- 14 : Gardiennage
- 15 : Promotion – Animation
- 16 : Règlement

Le règlement vous est présenté ci-joint.

Il est demandé au conseil municipal d'en débattre.